

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 MAI 2015**  
**A 19h00**

L'an deux mille quinze le vingt-deux du mois de mai le Conseil municipal de la commune de MANZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie de Manzat, sous la présidence de Monsieur José DA SILVA.

**PRESENTS:** Messieurs et Mesdames DA SILVA - COLOMBIER - COUCHARD - MADIAURE - DIOGON - DE BRUYN - RODRIGUEZ - VALLEIX - MARQUET - CHAMBREUIL - HENOT - RENAUD.

Absente : Sophie Mazon

Excusés : Corine Dostrevie a donné pouvoir à Lilian Marquet

Alicia Eclache a donné pouvoir à Christine Colombier

Secrétaire de séance : Ludovic Hénot

Le compte rendu du 27 mars a été approuvé à l'unanimité des présents

Les comptes rendus des 14 et 24 avril ont été remis ce jour et seront validés au prochain conseil

**I - Enfouissement ligne de Sauterre.**

Le Conseil Municipal est favorable à l'enfouissement du réseau aérien dans le bourg de Sauterre sur environ 1000 mètres, en profitant du programme d'ERDF d'enfouissement des lignes moyennes des Ancizes à Charbonnières, dans l'attente des devis.

**II - Protection des captages**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qu'il a eu avec les exploitants agricoles de Laty et les responsables de l'ASA concernant le problème d'eau non consommable à Laty.

Des courriers ont été transmis aux exploitants, aux propriétaires et un arrêté a été pris par Mr le Maire afin d'interdire le pacage sur les périmètres de protection.

Un courrier a été transmis également aux exploitants agricoles utilisant les terrains situés vers les captages de la Coussidière et du Grenoullioux, afin de leurs rappeler leurs obligations en matière d'épandage.

**III- Projet de règlement pour de la garderie, la cantine et les TAPS.**

Le Maire rappelle qu'environ 140 enfants sont présents à la garderie.

Il fait part de la demande de parents pour que la garderie du matin débute à 7h15.

Il rappelle également qu'au vu de quelques incivilités tant pendant les temps de cantine, garderie ou TAPS, il est nécessaire de mettre en place un règlement.

Le Conseil Municipal a validé :

- le règlement de la garderie, des TAPS et de la Cantine
- l'ouverture à 7h15 de la garderie du Matin dès la rentrée 2015-2016
- les tarifs de la garderie pour 2015-2016.